Causse et Diège - Actualités

Bulletin d'information municipal - Edition spéciale juillet 2014

Renseignements

Mairie

Lundi, mardi, jeudi
11H00 à 12H00
14H00 à 17H00

Samedi 9H00 à 12H00
Tél. 05 65 64 66 47

* * * * *

Agence postale de Loupiac

Lundi 09H00 à 12H00
Mardi 13H30 à 16H00
Mercredi 09H15 à 12H15
Jeudi 09H00 à 12H30
Vendredi 13H30 à 16H00
Tél. 05 65 64 61 70

* * * * *

Agence postale de Gelles

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
08H30 à 12H00

Samedi 09H00 à 12H00

« Point info Mairie »
« Bibliothèque »
ouverts aux mêmes horaires
Tél. 05 65 64 61 12

* * * * *

Déchetterie :

Lundi, jeudi - 14H00 à 18H00

Mardi, mercredi, vendredi
09H00 à 12H00 - 14H00 à 18H00

Samedi
09H00 à 12H00 – 14H00 à 17H00

* * * * *

Gendarmerie : 17
Pompiers : 18
SAMU : 15
Allo médecin : 3690

Le mot du Maire

Ce bulletin municipal de début de mandat, reprend bien sûr les projets en cours, mais aussi donne de la visibilité sur les ambitions de la nouvelle équipe. Une volonté de travailler sur différents axes de développement, d'attractivité, de soutien aux services et aux personnes, est perceptible. Nous sommes dans une constance d'effort en matière de gestion des deniers publics, pour maîtriser au mieux notre pression fiscale.

Anticiper l'application des nouvelles réformes nous permet aussi d'être réactifs sur leur mise en place. Prenons comme exemple notre projet de création d'accueil de loisirs, qui avec le périscolaire déclaré jeunesse et sport, nous permet de bénéficier de l'ensemble des aides, et par conséquent de réduire les coûts de fonctionnement.

Les services à la personne seront renforcés, grâce à un CCAS dynamique.

Soigneusement et rigoureusement, nous continuerons de présenter à nos partenaires institutionnels, des projets structurants, afin d'obtenir les aides espérées.

L'implantation de Nutergia reste bien, d'actualité. Le permis de construire sera déposé au cours de cet automne. Son installation réussie sera le fruit d'un travail de longue haleine sur plusieurs années.

Nous vous présentons nos excuses, pour la parution un peu tardive de ce bulletin, car un contexte un peu particulier cette année (élections, budget tardif, mise en place des commissions communales et intercommunales) en a retardé la rédaction.

En ce début d'été, je vous souhaite à toutes et à tous une agréable saison, d'excellentes vacances et moments festifs, autour des manifestations proposées par nos associations.

Serge Masbou

Administration communale

La Municipalité a été recomposée suite aux dernières élections municipales
Elle s'établit maintenant comme suit pour le mandat 2014 – 2020

Maire de Causse et Diège
Serge Masbou

Premier Adjoint
Yves Favre
Tél.0565630083

En charge de

Voirie
Bâtiments communaux
Environnement
Cœur de village

Deuxième Adjoint
Jasmine Soulie
Tél.0565646303

En charge de

CCAS
École

Troisième Adjoint
Alain Chayrès
Tél.0565646907

En charge de

Communication
Relations associations

Quatrième Adjoint
Christian Lac
Tél.0565647922

En charge de

Tourisme-Culture
Jeunesse-Bibliothèque
Salles des fêtes

Marylin Benaben

Pascal Bergon

Lionel Carriere

Isabelle Delaire

Pierre Gondon

Claude Gres

Alain Pinet

Angélique Poux

Eric Raynaud

Vincent Serieyssol

Les commissions locales

GROUPES DE TRAVAIL "COMMUNE"				
Serge Masbou	**Yves Favre**	**Jasmine Soulie**	**Alain Chayrès**	**Christian Lac**
Finances	**Voirie**	**CCAS**	**Associations**	**Tourisme**
Masbou Serge, Benaben Marylin, Carriere Lionel, Chayrès Alain, Favre Yves, Lac Christian, Raynaud Eric, Soulie Jasmine	Favre Yves, Bergon Pascal, Gondon Pierre, Serieyssol Vincent	Soulie Jasmine, Delaire Isabelle, Masbou Serge, Poux Angélique, Raynaud Eric Extérieurs : **Loupiac** : Costes Maryse, Issalis Jacqueline **Gelles** : Gibergues Anne, Nicot Elise	Chayrès Alain, Lac Christian, Gres Claude, Poux Angélique	Lac Christian, Carriere Lionel, Chayrès Alain, Serieyssol Vincent
Impôts	**Bâtiments communaux**	**Ecole**	**Communication**	**Culture Jeunesse Bibliothèque**
Masbou Serge, Bergon Pascal, Carriere Lionel, Delaire Isabelle, Soulie Jasmine	Favre Yves, Bergon Pascal, Gondon Pierre, Gres Claude, Serieyssol Vincent	Soulie Jasmine, Benaben Marylin, Delaire Isabelle, Masbou Serge, Raynaud Eric Partie technique : Favre Yves, Gondon Pierre, Lac	Chayrès Alain, Pinet Alain, Raynaud Eric, Soulie Jasmine	Lac Christian, Benaben Marylin, Poux Angélque, Raynaud Eric, Soulie Jasmine
Urbanisme Economie	**Environnement Cœurs de village**			**Salles des fêtes**
Masbou Serge, Bergon Pascal, Carriere Lionel, Delaire Isabelle, Favre Yves	Favre Yves, Gondon Pierre, Pinet Alain, Poux Angélique, Serieyssol Vincent			Loupiac : **Lac Christian**, Gondon Pierre Gelles : **Benaben Marylin**, Serieyssol Vincent
Rythmes scolaires				
Masbou Serge, Benaben Marylin, Delaire Isabelle, Raynaud Eric, Soulie Jasmine				

Correspondant « Tempête »

Le correspondant « Tempête » est une personne de terrain, qui se caractérise par une bonne connaissance de sa commune et de ses réseaux électriques. ERDF lui remet une carte des réseaux de la commune, lui transmet des fiches diagnostics accompagnées d'un dossier pédagogique et assure sa formation.

En cas de tempête, il fait le lien entre la mairie et l'ERDF. Avec le maire, il est le seul autorisé à joindre la cellule de crise ERDF et la Sous-préfecture.

- C'est un vecteur d'information :
  il diffuse les recommandations ERDF auprès des habitants et fait remonter les situations à risques.

- C'est un vecteur de communication :
  il rassure les populations en les tenant informées de l'avancement des travaux.

Il assure la liaison avec la base ERDF et accompagne les équipes d'intervention pour accélérer les dépannages.

Pierre Gondon a été désigné « Correspondant Tempête titulaire » de la commune de Causse et Diège. Téléphone : **05 65 64 66 61 - 06 07 91 68 43**

Yves Favre a été désigné « Correspondant Tempête suppléant ».
Téléphone : **05 65 63 00 83 - 06 30 09 06 81**

Correspondant « Défense »

Le correspondant « Défense » a vocation à développer le lien « Armée – Nation ». Il est à ce titre pour sa commune, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région.

Lors du renouvellement des conseillers municipaux, le Ministre de la défense souhaite que ce réseau soit reconstitué.

Alain Pinet a été désigné « Correspondant Défense » de la commune de Causse et Diège.
Téléphone : **06 18 44 76 75**

Le budget 2014

BUDGET 2014			
SECTION FONCTIONNEMENT		**SECTION INVESTISSEMENT**	
DEPENSES		**DEPENSES**	
Charges à caractère général	96 733 €	Remboursement captial d'emprunts	27 423 €
Charges de personnel	181 353 €	Programmes	470 205 €
Atténuation de produits	54 047 €	Immobilisations corporelles	5 000 €
Charges de gestion courante	39 341 €	Solde d'exécution reporté	118 333 €
Charges financières	15 905 €		
Charges exceptionnelles	4 000 €		
Dépenses imprévues	32 000 €		
Virement section "investissement"	56 748 €		
TOTAL	**480 127 €**	**TOTAL**	**620 961 €**
RECETTES		**RECETTES**	
Produits des services divers	98 500 €	Fond de compensation TVA	24 851 €
Impôts et taxes	154 370 €	Subventions	113 632 €
Dotation et participation	196 257 €	Emprunts	21 000 €
Travaux en régie	22 000 €	Produits cession d'immobilisation	211 142 €
Produits exceptionnels	9 000 €	Virement section "Fonctionnement"	56 748 €
		Excédent de fonctionnement reporté	193 588 €
TOTAL	**480 127 €**	**TOTAL**	**620 961 €**

DESIGNATIONS	Taux communal		Taux moyen départemental	Taux moyen national
	2013	2014		
Taxe d'habitation	9,04%	9,04%	18,96%	23,88%
Taxe foncière bâtie	21,74%	16,07%	20,10%	20,11%
Taxe foncière non bâtie	78,26%	78,26%	82,75%	48,94%

Total des taxes perçues par la commune : **149 370 €**

Etat-civil

La commune de Causse et Diège a pu se réjouir en 2013 de la naissance de 10 enfants, et a déploré 6 décès. Aucun mariage n'a été célébré.

Citoyenneté

En 2014, ce sont 7 jeunes de la commune qui ont assisté à la cérémonie de la citoyenneté.

La cérémonie de la citoyenneté permet au maire de rencontrer chaque jeune de 18 ans nouvellement inscrit sur la liste électorale de sa commune, pour lui remettre sa carte d'électeur ainsi que le livret de la citoyenneté, en le sensibilisant aux droits et devoirs du citoyen. Elle se déroule entre 1er mars et le 31 mai de chaque année, et en dehors des périodes de campagne électorale officielle (qui ont lieu 13 à 20 jours avant les scrutins).

Recensement

Le dernier recensement effectué le 01 janvier 2014, fait selon l'INSEE état d'une population de **739 habitants** pour la commune de Causse et Diège.

Listes électorales

569 électeurs étaient inscrits sur la liste électorale, lors des élections du 23 mars dernier. Afin de pouvoir voter localement aux prochains scrutins, l'inscription doit être faite en mairie avant le 31 décembre. La personne doit être domiciliée sur la commune, ou y être contribuable depuis plus de 5 ans.

Téléthon 2013

Cette année encore, de nombreuses activités étaient proposées pour cette manifestation dont le but est de collecter des fonds pour venir en aide aux myopathes.

Atelier créatif, magie, fitness musical, mais aussi théâtre et randonnée, ont ainsi occupé les participants tout au long du week-end.

Un repas en commun a clôturé le Téléthon, qui a permis à la commune de Causse et Diège, de reverser **2 319 €** à l'AFM.

Fête de la Musique

La municipalité de Causse et Diège a organisé le 21 juin dernier et pour la deuxième année consécutive, la "Fête de la musique".

Elle a été aidée en cela, comme l'an passé et comme elle l'est également pour le Téléthon, par les associations locales ainsi que par les bénévoles intéressés par le sujet.

C'est sous un ciel limpide et une relative fraicheur, que s'est fait à Gelles le départ de la randonnée. Ce sont quelques 65 randonneurs qui sont partis à 09H00 en direction de Cassanus, pour un parcours global d'environ 15 km.

Sur chaque lieu de concert, il était proposé aux randonneurs une collation vivement appréciée après l'effort.

Randonneurs et amateurs de musique ont été nombreux dans nos églises pour assister aux concerts.

Cette journée, unanimement appréciée, s'est terminée par un repas en musique et en plein air…. en attendant la prochaine édition !

Bâtiments communaux

La rénovation de la salle du conseil municipal se termine, avec l'achat de tables, de chaises et d'un vidéoprojecteur.

Le préau de Salvagnac récemment rénové par les agents communaux, a permis d'accueillir la population lors de la plantation de l'arbre des élus.

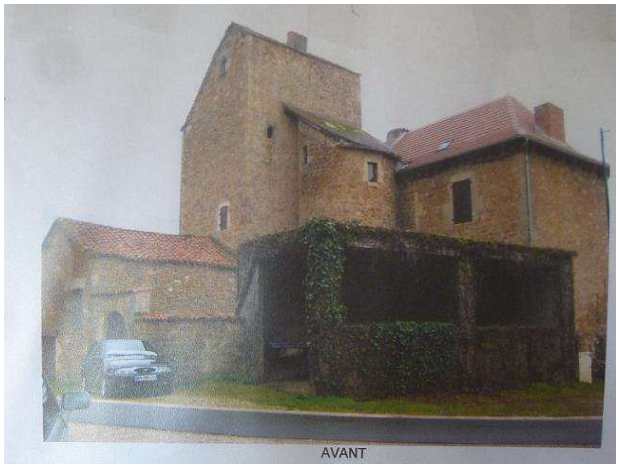

Des personnes de la commune découvraient le cœur du village pour la première fois.

Le presbytère de Cassanus est inoccupé depuis le 31-12-2013. Une évaluation a été demandée pour ce dernier ainsi que l'ancienne Poste de Loupiac, afin de se pencher sur leurs devenirs.

Le Presbytère de Cassanus

L'ancienne Poste de Loupiac

Ecole

À ce jour, 73 enfants sont inscrits à l'école communale pour l'année scolaire 2014/2015.
Cet effectif en progression nous permet de conserver les 3 postes d'enseignants.
Les naissances de ces trois dernières années, permettent d'envisager l'avenir de l'école avec sérénité.

➢ LES RYTHMES SCOLAIRES CE QUI CHANGE !

L'augmentation de l'effectif a nécessité l'achat de mobilier, ainsi que d'un nouvel ordinateur qui sera mis à la disposition de la direction. Ces dépenses ont été prévues au budget communal 2014.

La commune est largement impliquée dans la vie de l'école. Elle y contribue à hauteur d'un cinquième de son budget.

Ce que la loi impose :

- 24H00 d'enseignement/ semaine, sur 9 demi-journées du lundi au vendredi
- 05H30 / jour maximum, et 03H30 / demi-journée maximum,
- 01H30 de pause méridienne,
- 03H30 d'activités péri-éducatives.

La commune a eu la volonté depuis 2013 d'organiser sa mise en application dans les meilleures conditions possibles, dans l'intérêt des enfants. Elle a réuni pour cela des élus, des partenaires institutionnels et des bénévoles, autour d'un PET (Projet Éducatif Territorial).

L'inspection académique a validé la nouvelle organisation scolaire proposée par la commune et acceptée par le Conseil d'École. **Cette organisation inclut les trois heures hebdomadaires d'activités péri-éducatives les mardi et vendredi de 15H00 à 16H30**.

ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

En complément des services déjà proposés aux familles (garderie du matin et du soir, cantine, et transport scolaire), la commune met en place **à partir du 10 septembre prochain**, pour les enfants de 3 à 12 ans, **un accueil de loisirs sans hébergement**, les mercredis après-midi.
Les enfants inscrits seront pris en charge entre 12H30 fin du temps scolaire et 14H00, jusqu'à 18H30, avec possibilité de restauration à 12H30.

Lors de la kermesse, les activités du mois de septembre 2014 ont été portées à la connaissance des parents :

- ❖ Le mercredi 10 septembre 2014 : après-midi au Minigolf
- ❖ Le mercredi 17 septembre 2014 : découverte de nouveaux sports
- ❖ Le mercredi 24 septembre 2014 : après-midi au centre équestre

En déclarant le périscolaire et l'accueil de loisirs à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, la commune accède à des conventions de financement et au Contrat Enfance Jeunesse en partenariat avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales). Ces dispositions lui permettront d'obtenir des prestations et des aides, afin de diminuer sensiblement la participation communale, en offrant aux enfants des activités de qualité.
De plus, l'agrément de la CAF permettra aux familles dont le quotient familial le permet de bénéficier des « Pass Loisirs ».

La municipalité remercie par avance les parents et bénévoles qui lui font confiance en participant activement à ce projet éducatif.

Vous souhaitez vous impliquer dans ce projet éducatif, transmettre bénévolement aux enfants vos compétences particulières, votre passion et votre savoir-faire dans les domaines de l'art, de la culture et du sport, alors contactez-nous, votre proposition sera étudiée avec beaucoup d'attention.

Piscine

La piscine de Causse et Diège est gérée par le Grand Figeac. Elle est ouverte du 07 juillet au 24 août inclus, de14H00 à 19 H 00.

Tarifs : Adulte : 2,50 € - Enfant : 1,50 € - **Tél**. 05 65 80 43 86

Bibliothèque

La bibliothèque communale bénéficie d'une fréquentation constante et croissante, avec de nouvelles inscriptions. Beaucoup de familles fréquentent le lieu le samedi matin et occupent le coin lecture avec les tout-petits.

Avec 33 % d'augmentation, le budget actuel de 2000 € permet l'achat d'ouvrages plus nombreux, un choix plus étendu dans tous les domaines et un suivi de l'actualité littéraire.

Une mention spéciale est à accorder à une habitante de la commune, qui a fait don de plus de 130 ouvrages à la bibliothèque (bandes dessinées principalement : Lucky Lucke, les tuniques bleues … ainsi que des romans et documentaires jeunesse essentiellement). Ces livres sont actuellement en cours de traitement et viendront prochainement enrichir les ouvrages mis à la disposition des lecteurs.

Pour mener à bien sa mission dans les meilleures conditions, la bibliothécaire a deux formations programmées en 2014.

L'une a eu lieu en mai, en rapport avec les nouveaux rythmes scolaires, elle concerne les animations autour du livre que l'on peut proposer en bibliothèque, en dehors du cadre de l'accueil des classes.

L'autre aura lieu en octobre. Complémentaire de la précédente, elle sera basée sur l'accueil des classes. Son objectif est d'améliorer le service actuel dans différents domaines, notamment dans l'organisation et la méthodologie.

Des bacs destinés à recueillir la littérature enfantine ont été récemment commandés.

Un ordinateur est mis gracieusement à la disposition du public. Il permet de se connecter sur Internet, écouter de la musique et regarder des films. L'impression noire et blanc de documents est possible, au même tarif que les photocopies.

Les habitués de la bibliothèque soulignent son aspect convivial. Depuis les travaux, la bibliothèque est devenue un lieu de vie agréable pour le public, doté d'un mobilier qui plait, de couleurs chaleureuses et d'une grande diversité d'ouvrages …une belle réussite !

CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale, présidé par Serge Masbou maire, s'est réuni pour définir son plan d'action. Une forte volonté d'agir contre l'isolement et en faveur de l'intergénérationnel, a été au cœur de cette réunion de travail.

Le CCAS a réfléchi sur de nouvelles orientations à donner à l'action sociale, pour divers projets à réaliser sur ce nouveau mandat.

Cette équipe dynamique répondra aux attentes de nos ainés, ainsi que des personnes nécessiteuses.

Le programme pour la fin d'année a été ainsi défini :

- 27 septembre – Les ainés se retrouveront autour d'une animation dinatoire
- En novembre – un spectacle avec goûter sera offert à l'ensemble de la population.
- En décembre – Nos ainés entourés des enfants de l'école, partageront goûter, convivialité et animations autour du sapin de Noël.

De plus amples renseignements seront communiqués avant chaque manifestation.

Après un bilan de ces changements et après avoir recueilli les idées et suggestions de nos ainés, un programme sera établi pour l'année 2015.

Le CCAS de Causse et Diège

Anne Gibergues – Serge Masbou – Angélique Poux – Maryse Costes
Jacqueline Issalis, Jasmine Soulie, Isabelle Delaire
(absents sur la photo : EliseNicot – Eric Raynaud)

Cœur de village de Loupiac

Les travaux d'aménagement du cœur de village sont en phase d'achèvement.

Les enrobés des voies de circulation et des aires de stationnement sont terminés. Le nombre de places de stationnement est de 28, soit presque le double du projet initial.

Le parvis de l'église est dégagé et les pierres très abîmées des marches du monument aux morts seront restaurées. La grille entourant le monument a été déposée afin de le mettre en valeur et également pour supprimer la cause de détérioration des pierres.

La résine prévue au sol devant l'église sera réalisée ultérieurement, après séchage complet de la sous-couche.

Le mur en pierres a été construit pour aménager un accès « Handicapé », et permettre à un fourgon mortuaire d'être au plus près de l'entrée de l'église. L'accès se fera par une rampe, laquelle sera fermée par un poteau à clé.

Les espaces piétons sont en castine chaulée. Les épisodes orageux de ces derniers jours ont mis à mal les réalisations effectuées et certaines parties ne sont pas à la hauteur de nos attentes. De nouveaux essais sont en cours.

Les puits sont mis en valeur par piquetage des enduits et jointement des pierres, les parties végétalisées seront réalisées ultérieurement.

L’emplacement des containers semi-enterrés est prévu, leur mise en place devrait se faire avant la fin de l’année.

Il est précisé qu’en présence d’un nombre important de places de parking, le stationnement en dehors de ces emplacements est interdit, en particulier sur les parties encastinées.

L’opération « cœur de village de Loupiac » a nécessité de longs et coûteux travaux, qui ont abouti à l’embellissement du site. Afin de le préserver, les habitants sont invités à respecter et à faire respecter les règles élémentaires de propreté, ainsi que les interdictions, notamment en termes de stationnement.

Voirie

Lors des dernières élections municipales, l’équipe actuellement en place a précisé dans sa plaquette de présentation, que la voirie communale était devenue « Compétence du grand Figeac ».

Toute intervention sur le revêtement bitumeux communal, est donc à l’initiative du Grand Figeac et non plus de la commune de Causse et Diège comme c’était le cas auparavant.

Ce transfert de compétence administrativement réalisé, passe par une phase d’adaptation sur le terrain, qui demandera encore quelques mois.

Dans cette attente et pour cette année, les travaux seront directement gérés par la commune, dans le cadre d’une enveloppe budgétaire allouée par le Grand Figeac.

À cette fin, un inventaire minutieux des voieries à refaire en priorité a été établi.

Les réalisations à venir se feront donc dans l’ordre des priorités définies et uniquement dans la limite du budget alloué, afin d’éviter toute augmentation importante de la pression fiscale.

Réseau d'assainissement de Loupiac

Le réseau d'assainissement de Loupiac est maintenant terminé.

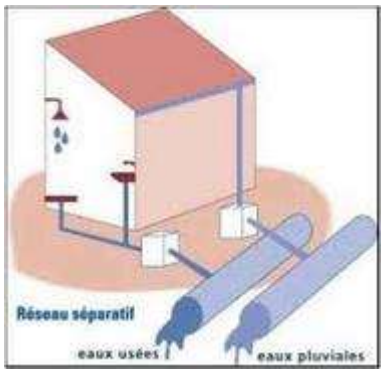

Près de 2 km de réseau ont été réalisés, pour collecter les eaux usées de plus de soixante maisons. Dorénavant, **seules les évacuations d'eaux usées doivent être raccordées à ce réseau**. Cette disposition est nécessaire pour répondre aux normes environnementales et permet un fonctionnement normal de la station de traitement.

Si des vides caves, des trop-pleins de puits ou des eaux pluviales sont encore dirigés vers ce réseau, **ils doivent être impérativement détournés** soit vers milieu naturel, soit dans le collecteur d'eaux pluviales si celui-ci passe à proximité.

Les études demandées avaient estimé le montant du projet à **476 319 €**. Les vérifications minutieuses « du réseau et des pentes » effectuées lors des travaux, ont permis d'optimiser le réseau et d'en minorer le coût. La facture finale s'élevant à **355 880 €**, une économie supérieure à **120 000€** a ainsi été réalisée.

Nous rappelons que le budget « Assainissement » est un budget autonome, permettant d'abonder les coûts d'investissement et les frais de fonctionnement du réseau et de la station de traitement.

Les propriétaires doivent acquitter une unique taxe de raccordement, correspondant environ au quart du coût d'une installation individuelle. Ils verseront ensuite chaque année, une taxe forfaitaire et une taxe indexée sur la consommation, permettant l'entretien du réseau et de la station de traitement.

Distribution sacs poubelles

La distribution des sacs poubelles s'est faite du 12 au 24 mai 2014.

Il ne sera plus distribué de sacs, sauf pour les propriétaires de résidences secondaires et les nouveaux habitants n'ayant pu bénéficier des distributions précitées. Les demandes éventuelles sont à formuler auprès du secrétariat de la mairie à Loupiac.

Environnement

Début janvier, vous avez reçu par voie postale le journal semestriel d'information du SYDED (SYndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets). Cet organisme est chargé de trier les emballages à recycler, collectés par le SMIRTOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères).

La nouveauté 2014 est dans le tri

Il est en effet possible de recycler maintenant de nouveaux emballages plastiques tels que les pots de yaourt, les barquettes de viande (même en polystyrène), les films d'emballage des journaux, les blisters comme pour le jambon, les gobelets et même les pots de fleur en plastique fin.

Ces emballages, s'ils doivent être exempts de toute nourriture, ne doivent pas être lavés. Votre facture d'eau en sera diminuée d'autant.

N'emboîtez pas les emballages de différentes matières et évitez tout ce qui est susceptible de blesser les agents de tri. Rappelez-vous que le tri est une opération manuelle, vu qu'il n'existe actuellement aucune machine permettant la sélection des différentes matières.

Cette nouvelle façon de trier permet de récupérer plus de 50% des plastiques alimentaires utilisés, alors que la moyenne française est de 25%.

Les appareils et jouets en plastique ne doivent pas être jetés dans les bacs verts. Ils sont à apporter aux centres de recyclage ou à déposer en déchetterie, car ils nécessitent une opération de démontage avant toute opération de recyclage.

Beaucoup de bouteilles en verre sont encore trouvées dans les bacs verts…. **Ce n'est pas leur destination !**

Il existe deux emplacements de « récup 'verre » dans la commune :

- vers la Mairie à Loupiac
- à Gelles face à la piscine.

Le verre dans les bacs verts est un danger pour les employés du SYDED … **Pensez à eux !**

Festivités communales

Dates	Manifestations	Lieux	Organisateurs
Du 25 au 27/07/2014	**Fête de Prix** Vendredi 25 : Quine d'été - 21H00 Rando nocturne (10 km) Samedi 26 : 14H30 Concours de pétanque en doublette - 20H00 Apéro-concert avec "Zack n Zail" Dimanche 27 : "Les pirates à Prix" (venez déguisés !) - Après-midi animée par la compagnie "Armutan" - 15H00 animation pour les jeunes pirates (chasse au trésor etc.) - 16H30 - 18H15 spectacle "Les naufragés de l'inféri" (gratuit) - 17H15 chasse au trésor (adultes) - 19H00 apéro muxical - 20H30 assiettes gourmandes - soirée animée par le "Barbepeste official orchestra" - Renseignements 05 65 64 63 89 (après 20H00)	Prix	Comité des fêtes - Prix
02 et 03/08/2014	Marché des artistes	Loupiac	"Un soleil pour tous"
23 et 24/08/2014	**Fête de Gelles** Samedi 23 : Jeux pour enfants (piscine) - Marché gourmand animé - Bal avec "Equinoxe" et "Arnaud" de Totem Dimanche 24 : Vide-grenier toute la journée - concours de pétanque l'après-midi - concours de baby-foot en fin d'après-midi - apéro-rock - repas champêtre (veau d'Aveyron truffade) animé par "Céline et Jérémy".	Gelles	Comité des fêtes - Gelles
27/09/2014	Animation dinatoire pour les ainés	Loupiac	C.C.A.S.
12 **ou** 19/10/2014	Estofinade	Gelles	Foyer rural
24/10/2014	Soirée chataîgnes et crêpes	Loupiac	Comité des fêtes de Loupiac
Octobre (date à préciser)	Visite guidée musée Soulages et église Ste Radegonde	Rodez	"Un soleil pour tous"
Novembre (date à préciser)	Spectacle avec goûter ouvert à tous	Loupiac	C.C.A.S.
29 et 30/11/2014	Fête votive de Loupiac	Loupiac	Comité des fêtes - Loupiac
Décembre (date à préciser)	Goûter, convivialité et animations autour du sapin de Noël pour les ainés entourés des enfants de l'école	Loupiac	C.C.A.S.
Décembre (date à préciser)	Concert de Noël	Loupiac	"Un soleil pour tous"
06 et 07/12/2014	Téléthon	Loupiac	Municipalité + associations + bénévoles

Location des salles communales

La location des salles communales ne pourra être effective que si les formalités administratives ci-dessous mentionnées, ont été préalablement remplies.

Formalités à remplir **3 semaines avant la date de réservation** :

- Fournir une attestation d'assurance, stipulant que votre compagnie couvre l'évènement projeté, dans la salle communale concernée.

- Fournir un chèque de caution du montant correspondant à la salle souhaitée.

TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES			
Salle concernée	**Loupiac (grande salle)**	**Loupiac (petite salle)**	**Gelles**
Habitants de la commune	**150,00 €**	**100,00 €**	**120,00 €**
Associations de la commune	**40,00 €**	**20,00 €**	**30,00 €**
Extérieurs	**300,00 €**	**200,00 €**	**240,00 €**
Caution	**600,00 €**	**400,00 €**	**500,00 €**

La salle des associations située à Loupiac, ainsi que la salle de préparation située à Gelles, sont exclusivement réservées aux associations.

La municipalité dispose d'une laveuse pour le nettoyage des salles communales.
Ce service, réalisé par un employé municipal, sera facturé comme suit :

- **60,00 €** pour la grande salle de Loupiac
- **30,00 €** pour la petite salle de Loupiac
- **40,00 €** pour la salle de Gelles

Le balayage de la salle et le nettoyage des sanitaires, restent dans tous les cas à la charge du locataire.

Un état des lieux sera effectué avec un responsable, lors de la prise en compte de la salle et à sa restitution.

Mémento nouveaux habitants

Le mémento des habitants comporte une rubrique où sont répertoriés les artisans et commerçants locaux.

Si vous êtes professionnel déclaré œuvrant sur le territoire communal et que vous souhaitez si vous n'y êtes déjà, figurer dans cette rubrique. Il vous suffit d'adresser les renseignements vous concernant (activité, nom, prénom, adresse, téléphone), pour figurer dans la prochaine édition.

Hébergement touristique

Outre les professionnels déjà référencés dans le mémento, il est des particuliers qui proposent des gites à vocation touristique. Si votre activité est officielle et que vous le souhaitez, mention peut être faite de façon succincte dans le mémento de vos propositions sous la forme suivante : Gite X personnes – Nom – Adresse – Téléphone de contact.

Ces renseignements sont à transmettre directement en Mairie, ou au courriel des membres du Conseil Municipal de Causse et Diège :

conseil.cd@orange.fr

Boite à idées - Suggestions

Vous avez des idées, des suggestions à faire, se rapportant à la commune et à la vie communale et susceptibles d'intéresser l'ensemble des citoyens !

Faites en part aux membres du Conseil Municipal. Vos idées et suggestions seront évoquées en réunion et une suite appropriée pourra leur être donnée, en fonction de leur pertinence et des possibilités offertes.

À transmettre directement en Mairie, ou au courriel des membres du Conseil Municipal de Causse et Diège :

conseil.cd@orange.fr

Erratum au

Causse et Diège - Actualités

Bulletin d'information municipal - Edition spéciale juillet 2014

Tarifs de location des salles communales

Au lieu de

Gelles :
Habitants de la commune : …..... **100,00 €**
Associations de la commune : ….. **20,00 €**
Extérieurs : ……...…….... **200,00 €**

Lire

Gelles :
Habitants de la commune : …..... **120,00 €**
Associations de la commune : ….. **30,00 €**
Extérieurs : ……..…… **240,00 €**

Le reste sans changement